

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRIP ' EXPRESS

Version:2


Date de révision: 10/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:
1. 1. 1. Nom de la préparation: DEGRIP ' EXPRESS
1. 1. 2. UFI: UR31-J9WN-X007-D4K7
1. 1. 3. EuPCS: PC-CLN-OTH - 1519
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: S.C.A.L.P. SA
8 allée de Bruxelles - Z.I. La Poudrette
F-93320 Les Pavillons sous Bois
France
Tél: +33 (0)1 48 48 39 76
1. 4. Point de contact (nom, département, adresse, tél): scalp@scalp-france.fr service réglementation laboratoire@scalp-france.fr
1. 5. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59
B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245
Angers : 02 41 48 21 21 Bordeaux : 05 56 96 40 80
Lille : 03 20 44 44 44 Lyon : 04 72 11 69 11
Marseille : 04 91 75 25 25 Nancy : 03 83 85 26 26
Paris : 01 40 05 48 48 Rennes : 02 99 59 22 22
Strasbourg : 03 88 37 37 37 Toulouse : 05 61 77 74 47

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Aérosol infl. 1 / SGH02 - H222 *
H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
2. 2. Éléments d'étiquetage:
- 
Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Mention de danger: H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
2. 2. 3. Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
2. 2. 4. Stockage: P410 Protéger du rayonnement solaire.
P412 Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F.
2. 3. Information(s) complémentaire(s): P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.
1.98 % : 20 g/l
UFI: UR31-J9WN-X007-D4K7
2. 4. Dangers principaux: Extrêmement inflammable.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRIP ' EXPRESS

Version:2

Date de révision: 10/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

2. 5. Autres dangers: irritation modérée des yeux

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: Mélange de solvants organiques, et des surfactants

3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:

- DIPROPYLENE GLYCOLE, ETHER
- N° CE: 252-104-2 - N° CAS: 34590-94-8
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119450011-60
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C <= 3
- Divers :

Valeurs limites d'exposition
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 50 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 308

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des mesures de premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Calmer la victime, et la maintenir dans une position confortable. Appeler immédiatement un médecin.

4. 1. 2. Inhalation: Mettre la victime à l'air libre. Maintenir au chaud et dans un endroit calme. Si les troubles continuent, consulter un médecin.

4. 1. 3. Contact avec la peau: Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 30 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

4. 1. 5. Ingestion: Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Pas de données supplémentaires disponibles.

4. 2. 1. Inhalation: Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.

4. 2. 2. Contact avec la peau: irritation légère de la peau

4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

4. 2. 4. Ingestion: Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Traiter de façon symptomatique

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: eau en grande quantité, eau pulvérisée mousse poudre chimique sèche dioxyde de carbone (CO2)

5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Les vapeurs se mélangent bien à l'air et des mélanges explosifs se forment rapidement. Aérosol extrêmement inflammable.

5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRIP ' EXPRESS

Version:2

Date de révision: 10/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

5. 4. Méthode(s) spéciale(s): /
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Evacuer le personnel vers un endroit sûr.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire adéquat.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Eviter que le produit ne pénètre dans les égouts.
Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).
Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.
Protéger du rayonnement solaire et stocker dans un endroit bien ventilé.
6. 4. Référence à d'autres rubriques: /

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Éviter les flammes nues et l'agitation.
Ne pas fumer.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
A manipuler dans des locaux bien ventilés. Eviter le contact avec la peau et les yeux, ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes de pistoledge.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Employer des outils antidéflagrants.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
7. 2. Stockage:
7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
7. 2. 3. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: polyéthylène (haute densité)
acier inoxydable
7. 2. 4. Matériaux d'emballage non adaptés: Éviter certains plastiques solubles dans le produit.
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Dégrippant, dégraissant

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • butane [1] et isobutane [2] :
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 800 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 1900
• DIPROPYLENE GLYCOLE, ETHER :
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 50 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 308
- /
8. 1. 2. Index biologique: Non déterminé.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRIP ' EXPRESS

Version:2

Date de révision: 10/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

8. 1. 3. Procédure(s) de surveillance recommandée(s):	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés:	/
8. 2. 3. Protection des yeux:	Porter des lunettes de sécurité bien fermées. Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.
8. 2. 4. Protection des voies respiratoires:	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
8. 2. 5. Protection des mains:	Porter des gants appropriés gants en caoutchouc nitrile ou gants en caoutchouc à l'alcool polyvinylique ou nitrile-butyle. Changer régulièrement les gants usés.
8. 2. 6. Protection de la peau et du corps:	vêtement de protection
8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	/
8. 4. Mesure(s) d'hygiène:	/
8. 5. Information(s) supplémentaire(s):	/

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:	
9. 1. 1. Etat physique:	liquide
9. 1. 2. Couleur:	brun clair
9. 1. 3. Odeur:	caractéristique
9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation:	Données non disponibles.
9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Données non disponibles.
9. 1. 6. Inflammabilité:	Extrêmement inflammable.
9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
9. 1. 8. Point d'éclair:	< 0 °C
9. 1. 9. Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
9. 1. 10. Température de décomposition:	Non déterminé.
9. 1. 11. PH:	6,7
9. 1. 12. Solubilité:	Emulsionnable dans l'eau
9. 1. 13. Hydrosolubilité:	peut se disperser
9. 1. 14. Liposolubilité:	oui
9. 1. 15. Solubilité aux solvants:	soluble dans certains solvants spécifiques
9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
9. 1. 17. Pression de vapeur:	Non déterminé.
9. 1. 18. Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
9. 1. 19. Densité et / ou densité relative:	Non applicable.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRIP ' EXPRESS

Version:2

Date de révision: 10/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 1. 20. Caractéristiques des particules:	Ne contient pas de matériaux "nano particules"
9. 1. 21. Viscosité cinématique:	<500 Cps
9. 1. 22. Masse volumique apparente:	Non déterminé.
9. 1. 23. Conductivité électrique:	Non déterminé.
9. 1. 24. Réserve alcaline/acide:	/
9. 1. 25. Propriété(s) comburante(s):	non
9. 1. 26. Vitesse d'évaporation:	/
9. 2. Autres informations:	
9. 3. Autres données:	/
9. 4. Information(s) supplémentaire(s):	/

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 2. Stabilité chimique:	Stable en conditions normales.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	/
10. 4. Conditions à éviter:	Tenir à l'écart des sources d'ignition telles que chaleur / étincelles / flamme nue. Ne pas fumer.
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Aucune sous utilisation normale.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:	
11. 1. 1. Information(s) générale(s):	/
11. 1. 2. Inhalation:	CAS: 106-97-8 n-Butane LC50/4 h 658 mg/l (rat)
11. 1. 3. Contact avec la peau:	CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol LD50 >19.000 mg/kg (rab)
11. 1. 4. Contact avec les yeux:	irritation modérée des yeux
11. 1. 5. Ingestion:	CAS: 108-32-7 carbonate de propylène LD50 29.000 mg/kg (rat)
	CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol LD50 5.135 mg/kg (rat)
11. 1. 6. Sensibilisation:	N'a pas d'effet sensibilisant.
11. 1. 7. Toxicité chronique:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
11. 1. 8. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	Ce produit n'est pas considéré comme pouvant entraîner des effets graves pour la santé en cas d'exposition répétée

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRIP ' EXPRESS

Version:2

Date de révision: 10/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

11. 2. Informations sur les autres dangers: /

11. 2. 1. Effet(s) spécifique(s): /

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Données non disponibles.
12. 2. Persistance et dégradabilité: Facilement biodégradable.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Pas de bio-accumulation.
12. 4. Mobilité dans le sol: absorption / désorption
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus
12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien: Ce produit ne contient pas de perturbateur classé endocrinien
12. 7. Autres effets néfastes: /
12. 7. 1. Toxicité aquatique: Données non disponibles.
12. 7. 2. Toxicité bactériologique: Données non disponibles.
12. 7. 3. Toxicité pour les oiseaux: Non déterminé.
12. 8. Potentiel de formation d'ozone photochimique: /
12. 9. Information(s) générale(s): Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
12. 10. Information(s) supplémentaire(s): /

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
Le produit non utilisé ne doit pas être mis dans les déchets ménagers.
Ne pas percer ou brûler même après usage.
Le produit non utilisé ne doit pas être mis dans les déchets ménagers.
13. 2. Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): /
13. 4. Information(s) supplémentaire(s): /

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification: 1950
14. 2. 1. Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS inflammables
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID):
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour 2

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRIP ' EXPRESS

Version:2

Date de révision: 10/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

le transport:

14. 3. 2. Etiquettes ADR/RID: 2.1
 14. 3. 3. Code de classification et dispositions spéciales: 5F 190 327 344 625

dispositions spéciales:

14. 3. 4. Instructions d'emballage: P003 LP02 -/- PP17 PP87 RR6 L2
 14. 3. 5. Code de restriction en tunnels: D/E

14. 4. Voies maritimes (IMDG):

14. 4. 1. Classe: 2.1
 14. 4. 2. Groupe d'emballage: II
 14. 4. 3. Polluant marin: Non
 14. 4. 4. N° FS: 2-13
 14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG: 2.1
 14. 4. 6. Instructions d'emballage: P003 -/- PP17

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 5. 1. ICAO/IATA classe: 2.1
 14. 5. 2. Groupe d'emballage: II
 14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA: 2.1
 14. 5. 4. Avis ou remarques importantes: Aéronef passager et cargo

14. 6. Dangers pour l'environnement: non

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Attention Gaz inflammable
 No EMS: F-D,S-U
 · Stow age Code SW1 Protected from sources of heat.
 SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
 · Segregation Code SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:
 Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.
 For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:
 Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
 For WASTE AEROSOLS:
 Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Non applicable.

14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:

Données non disponibles.

14. 10. Autre(s) information(s):

LQ : ADR : 1L
 QE : ADR : E0
 Transport Cat: 3

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRIP ' EXPRESS

Version:2

Date de révision: 10/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Tableau des Maladies Professionnelles : N° 84:Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel N° 4 BIS :Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Une évaluation de risque chimique a été faite pour certains des composants de ce produit : OUI
15. 3. Avis ou remarques importantes:	^

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):	Réglementation relative aux installations classées : voir rubrique n°:4320 Gaz inflammable cat: 1 & 2 Catégorie SEVESO III : Aérosol inflammable. CAT: 2
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H220 Gaz extrêmement inflammable. H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H302 Nocif en cas d'ingestion. H318 Provoque de graves lésions des yeux.
16. 3. Avis ou remarques importantes:	Les informations reprises dans cette fiche de données de sécurité se basent sur des sources sérieuses et récentes. Nous ne pouvons cependant pas les garantir. Il est nécessaire que l'utilisateur s'assure que les données soient complètes et conformes à l'utilisation particulière du produit.
16. 4. Restrictions:	Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.
16. 5. Recommandation(s):	L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.
16. 6. Références et / ou bibliographie:	Acronymes et abréviations DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet N°CE : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP PBT : Persistant, Bioaccumulable & Toxique PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement. vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Bioaccumulable. VME : Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.) VLE : Valeur Limite d'Exposition (15 min.) DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population exposée à cette substance pendant une période donnée. CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps donnée. CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de temps donnée /
16. 7. Conseils relatifs à la formation:	Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident.L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit
16. 8. Information(s) supplémentaire(s):	/
16. 9. Historique:	
16. 9. 1. Date de la première édition:	11/02/2021
16. 9. 2. Date de la révision précédente:	11/02/2021

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRIP ' EXPRESS

Version:2

Date de révision:10/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

16. 9. 3. Date de révision:	10/03/2022
16. 9. 4. Version:	2
16. 9. 5. Révision chapitre(s) n°:	révision
16. 10. Réalisé par:	sds+ sofware